

Moralisation de la vie publique

Encore une commission pour rien

La lutte pour la moralisation de la vie publique vient de franchir une nouvelle étape semble-t-il, avec la publication du décret portant création d'une commission ad hoc. Mais la période concernée autant que la mission même assignée à cette commission laissent planer le doute sur son utilité.

En effet, aux termes de l'article premier du décret, la commission ad hoc est "chargée de recenser les dossiers relatifs aux détournements de deniers publics et de mauvaise gestion du 09 avril 1996 au 19 avril 1999". On peut poser des questions sur l'opportunité du recensement et la pertinence de la création d'une commission qui ne se charge que de recenser les dossiers. On peut demander aussi pourquoi cette limitation dans le temps. Si moralisation de la vie publique il devrait y avoir, elle devrait concerner toute la période qui s'est écoulée depuis la transition si ce n'est avant. Bien sûr, on pourrait arguer de la prescription qui frappe les crimes économiques datant de plus de dix ans. Cependant si l'on veut de la moralisation véritable, il faudra un jour revenir sur cette disposition juridique qui fait la part belle aux pilliers de l'économie assurés de l'impunité que leur donne le temps. De quel droit veut-on punir les voleurs d'aujourd'hui si on laisse courir les pilliers et si on les laisse "rouler carrosse" selon les propres termes de Mme Cica Adjai, présidente de la cellule de la moralisation de la vie publique?

Supercherie

C'est lorsqu'on prend connaissance de la mission assignée à la commission à l'article 2, qu'on se rend compte de la supercherie. En effet au terme du premier alinéa de cet article, la commission est chargée de "faire le point de tous

les dossiers de malversation au niveau de toutes les structures de l'administration publique et des sociétés d'Etat et offices d'Etat. On revient alors sur l'aspect qu'on avait évacué tantôt lorsqu'on évoquait la période concernée par la mission de la commission; l'aspect pertinence: pourquoi faut-il créer une commission alors qu'il existe une cellule de moralisation dont la mission supposée est de recenser les dossiers de détournements et de mauvaise gestion? De quoi s'est-elle donc occupée jusqu'à ce jour si ce n'était pas de cette mission-là? A quoi sert-elle aujourd'hui si une commission ad hoc doit se charger d'une partie de sa mission?

Le contenu des trois autres alinéas du même article laisse plutôt songeur sur l'utilité même de la commission. Elle n'est chargée au terme des trois alinéas que de vérifier doublement si "chacun des dossiers a été soumis au conseil de discipline ou au conseil des ministres: si chacun des dossiers a été transmis à la justice et de transmettre en vue de sanctions administratives ou de poursuites judiciaires, tous les dossiers de malversation encore en souffrance. Le décret au terme de ce long article 2 reste désespérément muet sur l'identité de la personne ou de la structure à qui ces dossiers seront transmis. A moins que ce ne soit implicitement compris qu'en transmettant le rapport final au chef de l'Etat, la commission lui transmet aussi tous les dossiers de malversation. On retourne à la case départ des jeux de transmission sans fin du conseil des ministres à la justice. Toutes choses qui font de la lutte pour la moralisation de la vie publique une entreprise plutôt futile.

Il ressort de ce qui précède que cette fameuse commission ne sévira contre personne. Elle exhamera tout au plus les dos-

siers explosifs dont la presse a déjà fait ses choux gras en son temps. Et l'on ne fera pas plus que de transmettre les dossiers à la justice dont on connaît les lenteurs. La commission ad hoc aurait déjà empoché ses juteuses commissions et tant pis pour la vraie moralisation. Le Président Adrien Ahanhanzo Glélé et son équipe feraient oeuvre utile en demandant à leur commanditaire d'initier un projet de loi de nature à rendre les crimes économiques imprescriptibles pour que toutes les "affaires sales" de la République soient exhumées. Il faut redonner vie aux structures de répression et de contrôle existant déjà dans notre système administratif publique. Il suffit de les dynamiser pour faire l'économie des commissions d'enquête qui ne sont en définitive que de véritables gouffres financiers.

Vincent FOLY

Assemblée nationale

Une lueur d'espoir pour les journalistes parlementaires

Le bureau de l'Assemblée nationale vient d'instruire le Premier questeur afin qu'il puisse prendre rapidement les dispositions nécessaires pour améliorer les conditions de travail des journalistes chargés de couvrir les sessions parlementaires. On se souvient que le mercredi 26 mai, le président de l'Assemblée nationale a eu une séance de travail avec tous les journalistes parlementaires. Au cours de cette séance, ces hommes de presse ont porté à la connaissance de Me Adrien Houngbédji, plusieurs doléances notamment celles relatives à l'exiguïté de la salle de presse, de la sécurité, de la documentation. Des dispositions seront prises pour installer un système de télévision circuit fermé dans certaines salles pour permettre aux journalistes de suivre les travaux de la plénière. Cela permettra de régler un tant soit peu le problème de l'exiguïté de la salle de presse compte tenu de l'effectif de plus en plus croissant des journalistes. D'autre part, des dispositions seront prises pour augmenter le nombre des cabines téléphoniques au sein de



Adrien Houngbédji: promoteur des réformes

l'Assemblée nationale. Cette disposition facilitera la tâche aux confrères parlementaires qui voudront être en contact avec leur rédaction. Le secrétaire général chargé des affaires administratives à l'Assemblée nationale prendra les dispositions qui s'imposent afin que les documents parviennent

aux journalistes; de plus, le règlement intérieur sera réévalué. Les journalistes pourront se rapprocher du 1er secrétaire parlementaire pour avoir de plus amples renseignements sur les plénières s'ils le désirent.

En ce qui concerne la formation permanente des journalistes parlementaires et leur intégration par rotation dans la délégation officielle du président de l'Assemblée nationale, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, les membres du bureau n'ont pu se prononcer en attendant la confection du budget des parlementaires. Le problème de la restauration également trouvera une solution dans les prochains jours. Cette volonté des membres du bureau de l'Assemblée nationale d'améliorer les conditions de travail des journalistes parlementaires est à inscrire à leur actif.

Souhaitons qu'ils aillent au bout de leur intention pour le plus grand bien des journalistes parlementaires.

Yves C. AGONDANOU

Commentaire

Manioc bis

Le manioc à controverse revient au centre des débats. Cette fois-ci, il semble que ce sont les Zém qui rouvrent le dossier. Le Kaméléon prêcheur était plus que ravi de les voir revenir à de meilleurs sentiments. Les déclarations à l'emporte-pièce d'antan avaient plutôt de quoi effaroucher les esprits. Désormais le ton a changé. "Le manioc est la clef du troisième millénaire", aura été le mot d'ordre pour convaincre les hommes en jaune. Le discours était particulièrement fort. Le manioc du deuxième millénaire est encore si lointain. Qu'est ce qui peut bien motiver le revirement des contestataires d'hier, rivés à la pitance du lendemain? On ne peut jurer de rien. Mais ce manioc a décidément du mal à se dépolitiser. Bref, c'est heureux que la sagesse revienne de part et d'autre. Et le manioc poussera pour le Bénin du 21ème siècle... comme le coton.

Maurille G. SETONDJI

Jeu "Génies en Informatique"

Le championnat national a démarré à l'INE

La deuxième édition du Jeu "Génies en Informatique" a débuté le samedi 05 juin à l'auditorium de l'INE-Cotonou. Devant une foule d'étudiants en Informatique et des sympathisants des joueurs en lice, le top du championnat "Génies en Informatique" 99 a été donné, avec trois heures de retard certes. Divers sponsors du championnat, auquel ils ont apporté leur soutien par le don d'un lot important de matériels informatiques, se sont prononcés tour à tour. Ceci afin de manifester leur soutien à cette rencontre de la théorie et de la

pratique en Informatique, et d'amorcer ainsi, l'entrée de plain-pied au sein des nouvelles technologies du prochain millénaire. La compétition proprement dite a commencé aussitôt avec la joute qui a opposé l'INE et le CEPIB-Formation, soldé par un score de 415 points à 150 points en faveur de l'équipe de l'INE, hôte de la manifestation. D'autres rencontres ont suivi, dont voici les résultats finaux: GASA-EHT (385 pts à 200), CEPIB-ISFOP (450 pts à 200), INE-GASA Formation (340 pts à 295), EHT-ISFOP (560 pts à 110),

GASA-CEPIB (380 pts à 70), INE-ISFOP (430 pts à 70), et CEPIB-EHT (120 pts à 370). Pendant ces matches, l'outil informatique (ordinateurs, interactivité économique) aussi bien que la mémoire humaine ont été particulièrement à l'honneur. Des questions de mots croisés, de manchettes, de connaissances globales sur l'informatique ont émaillé les différents matches livrés à l'instar des célèbres Jeux "Génies en Herbe", par de jeunes surdoués en informatique.

Christian ZOISSOU